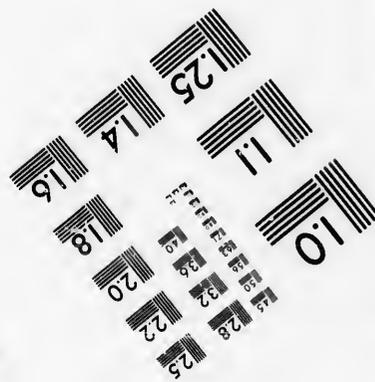
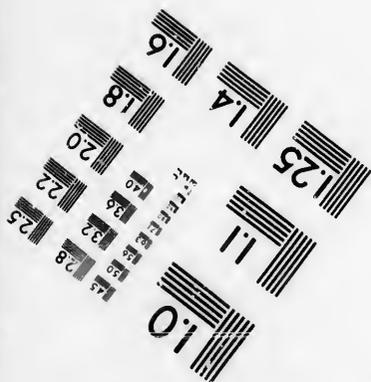
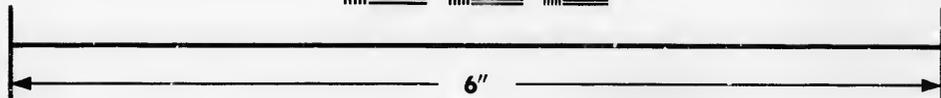
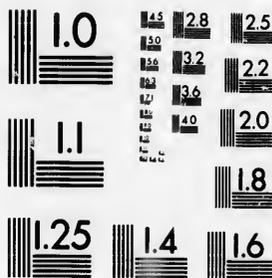


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.4 1.6 1.8 2.0 2.2 2.5  
2.8 3.2 3.6 4.0

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

1.4 1.6 1.8 2.0 2.2 2.5  
2.8 3.2 3.6 4.0

**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					/						

ails  
du  
odifier  
une  
mage

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

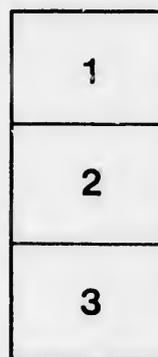
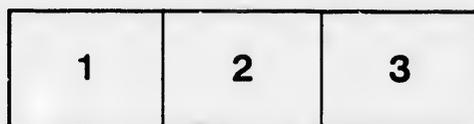
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par le première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminent par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ata

ature,  
à

2X

25 Juillet 1867

# LETTRE PASTORALE

DE

## MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTREAL

INDIQUANT DES

PRIÈRES PUBLIQUES A L'OCCASION DES PROCHAINES ÉLECTIONS.



IGNACE BOURGET

Par la Grace de Dieu et du Siège Apostolique, Evêque de  
Montreal, Assistant au Trône Pontifical.

~~~~~  
Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses, et à  
tous les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction  
en Notre-Seigneur.

Partout, N. T. C. F., l'on n'entend parler que d'élections; c'est là le sujet ordinaire de presque toutes les conversations. On s'en entretient dans les villes et les campagnes, dans les assemblées publiques et les réunions particulières, dans les maisons et les rues, sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Elles sont la matière des discours qui s'adressent au peuple, aux portes des églises, et des publications de journaux qui se colportent chez tous les citoyens. Les esprits en sont tout préoccupés; et il est fort à craindre qu'ils ne finissent par se diviser et par en être ulcérés.

Vous ne serez donc pas surpris, N. T. C. F., si Nous élevons aujourd'hui la voix dans les églises, pour vous entretenir d'un sujet qui est l'objet de tant de préoccupations. Quoiqu'il puisse paraître à plusieurs, étranger à la tribune sacrée, et de nature à éveiller quelques susceptibilités. Nous l'abordons toutefois avec courage et confiance, parce que Nous nous rendons ce témoignage que Nous n'avons d'autre intention que de vous aider à bien remplir un devoir de conscience qui est pour vous tous de la plus haute importance et qui doit avoir pour la Religion des résultats incalculables. Vous connaissez tous, au reste, que Nous sommes en dehors de toutes luttes électorales, et que Nous invitons notre clergé, chaque fois que l'occasion s'en présente, à faire de même. Vous n'aurez donc aucune peine à croire que Nous n'agissons ici ni par esprit de parti, ni par intérêt personnel, mais uniquement par principe de religion et par devoir de cons-

2

cience. Car Nous ne faisons ici que répéter et commenter la Lettre-Circulaire que Nous adressâmes à Notre Clergé le 25 Mai dernier.

Notre unique désir est donc que vous soyez éclairés, pour procéder, comme il convient, à l'accomplissement d'un devoir qui vous impose une si grave responsabilité, et sur lequel vous serez un jour sévèrement jugés. Ce que Nous avons à vous dire regarde également les hommes de tous les partis; parce que ce sont uniquement les principes religieux que Nous avons à vous exposer, en toute franchise, et sans aucune acception de personne. En cela, comme dans tout le reste, Nous tâchons de vous montrer quelle est Notre vive sollicitude pour tout ce qui peut contribuer à votre bien spirituel et temporel. *Volo enim vos scire qualem sollicitudinem habeam pro vobis.* Col. 2. 1. Car on ne peut se le dissimuler, les prochaines élections se présentent sous un aspect tout nouveau, avec des difficultés plus sérieuses et des conséquences plus incalculables.

Or, voici, N. T. C. F., les principes religieux qui doivent vous diriger dans ces élections, pour qu'elles soient bonnes. Car tous, sans aucune exception, vous voulez indubitablement faire de bonnes élections. C'est là, on n'en saurait douter, le vœu unanime et le cri qui se fait entendre de tous les rangs des électeurs.

La première règle que vous avez à suivre, en procédant à un acte d'une si haute importance, est d'en bannir les désordres, *les discours calomnieux, les cabales malhonnêtes, les querelles, les violences, les excès de boissons, les faux serments.* (Circulaire du 25 Mai 1867). Comme aussi il vous faut vous bien garder de toute corruption, qui est si strictement défendue par la loi de Dieu et des hommes, et qui d'ailleurs serait un sujet d'opprobre et de déshonneur pour ceux qui achèteraient les suffrages, comme pour ceux qui se vendraient et se livreraient pour un prix quelconque.

Autrement les élections deviendraient une source de troubles et de divisions, et l'occasion de grands scandales, qui ont nécessairement pour triste résultat la démoralisation du peuple. Car il est moralement impossible qu'un peuple puisse conserver le respect qu'il doit porter à la loi et à ceux qui sont constitués en dignité, quand il n'a sous les yeux que des violations flagrantes des réglemens les plus sages, et qu'il n'entend que discours diffamatoires de la réputation des hommes publics.

Ces excès sont évidemment dignes de blâme, N. T. C. F., et réprochés par la Religion, qui est essentiellement une loi de charité, qui apprend à tous les hommes à s'aimer mutuellement d'un amour fraternel, et à se prévenir les uns les

autres par des sentiments d'estime et d'honneur. *Charitate*, dit le grand Apôtre, *fraternitatis invicem diligentes; honorc invicem prævenientes*. Rom. 12. 10. Aussi, est-ce le devoir des pasteurs d'élever hardiment la voix, pour les prévenir, autant qu'il est en eux, avec toute la grâce de leur saint ministère. De votre côté, vous devez vous montrer dociles à leur enseignement, quand ils vous rappellent vos devoirs de chrétiens, pendant que vous remplissez ceux de citoyens, vous gardant bien de prêter l'oreille aux discours de ceux qui vous diraient que les Prêtres n'ont rien à faire dans les élections. Car chaque fois qu'il s'agit pour vous d'un devoir de conscience à remplir, vous vous trouvez compris dans cet oracle divin, que vous connaissez tous : *Celui qui vous écoute n'écoute; et celui qui vous méprise me méprise*.

Une seconde règle à suivre dans vos élections, c'est l'obligation où vous êtes tous, N. T. C. F., de prendre les plus sages précautions pour faire un bon choix de Représentants; et comme c'est encore là un devoir de conscience, les pasteurs sont tenus, en tous lieux et en tous temps, *d'instruire le peuple de ses obligations dans l'exercice de ses droits civils, politiques et religieux; car tous doivent savoir que quand il s'agit du choix de Représentants au Parlement, de Maires, d'Officiers municipaux, de Commissaires d'Ecoles, &c., ils doivent se prononcer en faveur de ceux qui, de bonne foi, sont jugés capables de défendre et de soutenir ces mêmes droits* (même Circulaire).

Les divines Ecritures sont en effet remplies d'oracles qui prouvent à l'évidence qu'il ne faut pas s'ingérer dans des emplois que l'on n'est pas capable de remplir, par l'ignorance des devoirs qui y sont attachés, ou la faiblesse de caractère qui empêche de réprimer les désordres. *Noli quærere fieri judex, nisi valeas irrumpere iniquitates*. Eccl. 7. 6. Elles nous révèlent la terrible responsabilité de tous ceux qui sont constitués en autorité, dans le compte qu'ils auront à rendre au Souverain Juge de leur administration. *Potentes potenter tormenta patientur*. Sap. 6. 7. Aussi le saint Roi David demandait-il à Dieu pardon des péchés qui se commettaient par les autres et qu'il n'aurait pas empêchés lorsqu'il aurait pu le faire. *Ab alienis parce servo tuo*. Ps. 18. 14. Les terribles fléaux de la guerre et de la peste, que les péchés de ce roi attirèrent sur le royaume d'Israël, sont une nouvelle preuve que les peuples sont vivement intéressés à ce que ceux qui les gouvernent observent fidèlement les lois de Dieu. D'où il suit évidemment que s'ils sont appelés à contribuer dans les élections à leur élévation, ils se chargent de la responsabilité de leurs actes.

Aussi, N. T. C. F., lorsque vous irez donner vos suffrages, pénétrez-vous bien de l'importance de cet acte, en vous disant

intérieurement : *Je sais que je répondrai un jour de mon vote au tribunal de mon Souverain Juge, et qu'il servira à ma condamnation, si par passion et avec connaissance de cause, j'étais quelqu'un qui serait indigne et incapable. Je dois donc agir en bonne conscience, et pour le plus grand bien de la Religion et de la Patrie.*

Vous comprenez, N. T. C. F., par ce que Nous venons de vous dire, comment vos pasteurs doivent vous instruire des devoirs que vous avez à remplir dans le temps des élections, et de quelle manière le Clergé doit, dans sa vie publique et privée, demeurer neutre dans les questions qui ne touchent en rien aux principes religieux (même Circulaire). Car, remarquez-le bien, il y a une grande différence entre cette direction : *Votez, ou ne votez pas pour tel candidat*, et cette autre : *Votez pour celui qui, dans votre âme et conscience, vous paraît qualifié pour soutenir les intérêts de la Religion et de la Patrie.*

Car si vous y faites attention, vos pasteurs ne font pas autre chose en cela que vous rappeler cette sentence sortie de la bouche de la Sagesse éternelle : *Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.* Matth. 22. 21. Car Dieu a établi dans le monde la société religieuse et la société civile pour que d'un commun accord elles travaillent au bonheur des peuples. Il s'ensuit que ces deux sociétés se doivent un mutuel appui, et qu'elles sont tenues de se soutenir et de se défendre réciproquement sans aucunement anticiper sur les droits de l'une ou de l'autre.

Cet ordre donné à tous les enfants de l'Eglise par son divin fondateur, règle tous les devoirs qu'ils ont à remplir envers le gouvernement, quellesque soient sa nature et sa forme, dès qu'il est légitimement constitué. Aussi, cette sainte Eglise a-t-elle toujours accepté et accepte-t-elle encore les divers gouvernements qui se succèdent les uns aux autres. Ainsi, sans en aller chercher d'exemple ailleurs, l'Eglise du Canada est demeurée soumise au Roi de France jusqu'à ce que la divine Providence fit passer ce pays sous la domination Britannique. Elle accepta alors, sans aucune contrainte et par devoir de conscience, ce nouveau Gouvernement sous lequel elle a heureusement joui de tous ses droits religieux. Vint ensuite la Constitution, puis l'Union des deux Provinces. L'Eglise s'y soumit et prêcha à ses enfants l'obéissance à l'autorité constituée. Aujourd'hui, elle accepte sans réplique le Gouvernement fédéral parce qu'il émane de la même Autorité.

Ainsi, comme vous le voyez, N. T. C. F., le changement de gouvernement n'a pas été pour nos pères, et ne peut non plus être pour nous une raison de résister au pouvoir existant. Notre-Seigneur nous a fait un devoir, quand il a tracé à son Eglise la conduite qu'elle aurait à tenir dans tous les siècles,

envers toute espèce de gouvernements, par ces paroles mémorables : *Rendez à César ce qui est à César.* Car il est à bien remarquer que César avait changé le gouvernement de l'ancienne Rome, qui était républicain, pour y substituer l'Empire Romain auquel appartenait alors la Judée, par droit de conquête. Quelques uns parmi les Juifs n'admettaient pas ce gouvernement comme légitime ; et c'était se rendre impopulaire que de se déclarer pour le gouvernement existant. Cependant, le divin Législateur, sans plus d'explication, veut qu'on l'accepte et qu'on lui obéisse.

Son Apôtre tient le même langage, en écrivant aux Romains (ch. 13, v. 1, 2, 5, 7) : " Que toute âme, leur dit il, soit soumise aux puissances supérieures..... Celui qui résiste à la puissance, résiste à l'ordre de Dieu ; et ceux qui résistent, attirent sur eux-mêmes la condamnation..... C'est pourquoi, il est nécessaire de vous y soumettre, non-seulement par crainte de la punition, mais aussi par devoir de conscience..... Rendez donc à tous ce qui leur est dû, c'est-à-dire le respect, l'obéissance, la fidélité que doivent rendre à leur gouvernement de bons et loyaux-sujets "

*Un de ces vrais principes pour tous les catholiques sincères est donc, N. T. C. F., que tous les sujets sont obligés en conscience de se soumettre à tout gouvernement légitimement établi ; et que ce serait un excès condamnable de travailler à le renverser par la violence ou autres mauvais moyens (même Circulaire).*

Enfin, il est, N. T. C. F., une troisième règle que Nous avons à vous tracer, pour vous aider à faire de bonnes élections : c'est la prière à laquelle il vous faut avoir recours, pour vous rendre propice et favorable le Père des miséricordes. Car c'est un principe de foi que sans lui nous ne pouvons rien ; mais qu'avec son secours nous pouvons tout.

En vous traçant cette règle, Nous ne faisons que vous répéter, N. T. C. F., la puissante exhortation que faisait l'Apôtre à son disciple chéri (1 Tim. ch. 1, v. 1 et 2) : " Je vous conjure donc avant toutes choses, lui écrivait-il, que l'on fasse des supplications, des prières, des demandes, des actions de grâces pour tous les hommes, pour les rois et pour tous ceux qui sont en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille, en toute piété et chasteté ; car cela est bon et agréable devant Dieu notre Sauveur."

Oui, N. T. C. F., Nous prions Nous-même et Nous faisons prier habituellement dans toutes les églises de ce Diocèse pour notre auguste Souveraine et pour tous ceux qui, partageant son autorité royale, l'assistent dans le gouvernement de son vaste empire, afin que, après avoir détruit les vices monstrueux qui cherchent à se propager, elle puisse arriver, ornée de toutes les vertus, à Celui qui est la voie, la vérité et la vie.

Nous redoublerons nos humbles supplications dans ces jours d'élections, afin que tout se passe en paix, union et charité. Nous faisons à cette fin appel à nos Communautés, pour que, du fond de leurs paisibles retraites, elles fassent monter au ciel leurs soupirs et leurs vœux ardents, pour en obtenir un puissant secours dans ce temps de commotions populaires. Nous invitons toutes les pieuses Congrégations, les Associations charitables et les âmes ferventes, dispersées dans le monde, à s'unir intimement, pour faire une sainte violence au Père des miséricordes.

Nous allons donc demander tous ensemble, N. T. C. F., que les élections se fassent selon toutes les lois divines et humaines ; que Dieu n'y soit point offensé ; que son saint Nom n'y soit point outragé par de faux serments ; qu'il n'y ait ni tumultes, ni intrigues scandaleuses, ni divisions capables d'attirer la malédiction du ciel ; que ceux qui seront élus soient des hommes assez *forts* pour ne rien craindre, quand il s'agira de soutenir les vrais intérêts de la Religion et de la Patrie ; assez *désintéressés* pour toujours préférer le bien public au bien particulier ; assez *zélés* pour être toujours prêts à renoncer à leurs aises et commodités, dès qu'il s'agira du bien du peuple qui leur a donné sa confiance.

*Telles sont, N. T. C. F., les règles pratiques qu'il nous faut suivre pour faire de bonnes élections*

A cette fin, Nous observerons ce qui suit :

1o. Le Dimanche qui précèdera les élections générales, l'on chantera le *Veni Creator*, avant la messe paroissiale ou de communauté, avec la collecte du St. Esprit qui se dira en tête des oraisons *De mandato*.

2o. Il y aura le même Dimanche Bénédiction Solennelle du St. Sacrement et on y chantera le *Salve Regina* avec le verset et l'oraison correspondant, afin d'obtenir de la Mère des Miséricordes que les élections se fassent sans que son divin Fils soit offensé, et qu'elles aient un heureux résultat.

3o. Les jours d'élection, tous les Prêtres réciteront, avant leur messe, le *Veni sancte*, etc., et diront la collecte du St. Esprit, comme il a été dit plus haut, pour que tous les électeurs soient éclairés par celui qui est la *lumière des cœurs*.

4o. Les saintes Reliques seront exposées tout le jour pendant le temps des dites élections, avec les cérémonies d'usage, pour obtenir par l'intercession de tous les Saints qu'il n'y ait aucun excès de boisson.

C'est ainsi, N. T. C. F., que *pour arriver à ce choix consciencieux* des Représentants du peuple nous devons tous, pasteurs et brebis, *recourir à Dieu, l'auteur de toutes les lumières et de tous dons parfaits, pour obtenir dans la prière et les autres exercices de religion, le bon conseil, qui est un des dons excellents du*

*St. Esprit, qui enseigne à chacun la pratique de ses devoirs* (même Circulaire).

Espérons, N. T. C. F., que Dieu daignera bénir notre zèle si nous n'avons en vue que le plus grand bien de sa divine Religion et le plus grand avantage de notre chère patrie. Il nous placera à cette fin dans le Très-Saint et Immaculé Cœur de sa glorieuse Mère, et nous confiera à la garde de ses Anges et de ses Saints pour nous faire traverser heureusement ces jours orageux.

Pour obtenir de si heureux résultats ayons souvent à la bouche et plus encore dans le cœur cette belle prière de l'Eglise :

"O Dieu, de qui viennent tous les biens, accordez à vos supplicants d'avoir par vos inspirations de bonnes pensées et de faire sous votre direction tout ce qui est bon" (même Circulaire).

Nous ne terminerons pas cette Lettre, N. T. C. F., sans vous rappeler quelques sentences des divines Ecritures qui vous feront comprendre les fondements du véritable bonheur qui est réservé par la divine Providence à un peuple chrétien qui l'adore et lui confie ses destinées. Car, vous désirez tous sans doute que notre nation, encore jeune, devienne une grande et belle nation, sous la protection du ciel, qui peut seul opérer cette merveille.

Heureux le peuple qui, en servant fidèlement le Seigneur, mérite d'être son peuple choisi et d'avoir part à toutes ses bénédictions : *Beatus populus cuius Dominus Deus eius.* Ps. 143. 15.

Heureux le peuple qui a la foi et les œuvres de la charité et qui, par la confiance qu'il repose en son Dieu, obtient les secours qui lui sont nécessaires pour arriver à la véritable grandeur à laquelle peut prétendre un peuple qui a de nobles sentiments. *Beatum dixerunt populum cui hæc sunt.* Ps. 143. 15.

C'est la justice seule qui élève une nation à la véritable grandeur tandis que le péché précipite les peuples malheureux. *Justitia elevat gentes, miseritudo autem et populos peccatum.* Prov. 14. 34. Car c'est sur elle que repose le trône et par elle qu'est affermie la puissance que Dieu donne aux hommes. *Quoniam*

*justitia firmatur solium.* Prov. 11. 3.

Le Seigneur qui est le Roi des Rois gouverne les nations par sa Providence, qui dispose tous les événements avec autant de sagesse que de force et de suavité. *Gentes in terra dirigis.* Ps. 66. 5.

Le Seigneur promet à tout peuple qui garde ses commandements l'abondance de toutes sortes de biens, et surtout la paix qui protège ses frontières, pour en éloigner les ennemis et le faire reposer tranquillement au sein d'un pays fertile qui coule le lait et le miel. *Dabo pacem in finibus vestris ; dormietis et non erit qui exterreat. Auferam malas bestias ; et gladius non transibit terminos vestros.*

Puissent, N. T. C. F., ces divins oracles s'accomplir à la lettre, pour votre bonheur et celui de vos enfants jusqu'aux dernières générations! Puissiez-vous devenir une grande nation par les œuvres de justice et de charité, qui vous feront prospérer dans la voie de l'industrie, du commerce et de l'agriculture! Tel est le vœu que nous formons jour et nuit dans l'intérieur de notre âme! C'est dans cette douce confiance que Nous désirons terminer notre carrière et Nous endormir dans le Seigneur *In pax in idipsum domium et requiescum.* Ps. 4. 9. *Insuper et caro mea requiescet in spe.* Ps. 15. 9.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône de toutes les Eglises et au Chapitre de toutes les Communautés, le premier Dimanche après sa réception, et lue de nouveau en celui qui précèdera les élections générales.

Donné à Montréal, en la fête du Bienheureux Apôtre St. Jacques, Titulaire de Notre Cathédrale, trentième anniversaire de Notre Consécration Episcopale, le vingt-cinquième jour de Juillet mil huit cent soixante-sept, sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre Secrétaire.

† IG. EV. DE MONTREAL.

Par Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ, Chan.,  
Secrétaire.

